

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 3 Septembre 2018

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES, Maire.
Mme DURAND, Adjointe.
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, DELMAS et SCHOTTE.
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjointes.
Mrs, CROS, FOUCHER, LIONNET et PERES.

Procurations : M. BOUBILA donne pouvoir à Mme CAPGRAS.

Absent : M. MILLET.

Secrétaire : Mme AUSTRUY.

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 28/05/2018,*
- *DM,*
- *Sicoval « CLECT » aire d'accueil des gens du voyage,*
- *Lions Clubs opération boîtes à livres,*
- *Lotissement « côte de Mandille » chemin de la Coustète,*
- *Relevé chemin de la Coustète,*
- *Maitrise d'œuvre ateliers municipaux,*
- *Maitrise d'œuvre école, (reporté)*
- *Règlement salles municipales,*
- *Centre bourg, (reporté)*
- *Ressources humaines,*
- *Fermeture trésorerie Baziège,*
- *Points divers :*
 - *Compteurs Linky,*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I – Décision modificative.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les modifications suivantes en section investissement :

Mobilier école : + 2 289.30 € (achat nécessaire pour la maternelle)

SDAN : + 1610 € (amortissement) – 354 € (moins-value 2018 d'après le nouveau document reçu. Cette moins-value est due au retour de l'appel d'offre reçu par le conseil départemental)

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – Approbation rapport « CLECT »

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Bien que la commune ne soit pas concernée par ces charges (communes concernées, Auzeville, Castanet - Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville Saint Agne), il convient de délibérer.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Lions Club opération boîtes à livres.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition du Club Lions d'installer sur la commune une boîte à lire, dans le but de développer le goût de la lecture notamment auprès des jeunes.

Le lieu le plus judicieux semble être près de l'aire de jeux des enfants sur la place Saint Exupéry.

Les livres sont fournis et mis en place par le Lions Club. A ce jour, plusieurs implantations de boîte à livres sont effectives dans d'autres communes et n'ont pas subi de dégradation.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Mme le Maire à signer avec le Club Lions le protocole d'accord pour l'opération boîtes à livres.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – Vente terrain à la SATER.

Madame le Maire rappelle aux élus le projet de vente par messieurs Durand-Barthès du terrain à lotir du secteur Mandille au promoteur SATER.

En bordure de cette unité foncière se trouve le chemin de la Coustère pour lequel un aménagement piétonnier serait nécessaire car ce chemin est très régulièrement emprunté étant une liaison directe entre cette partie de la commune et toute la partie « vie » (école, terrain de sport, centre culturel, médiathèque...).

L'intégrer dans l'opération globale nécessite sa vente à la Sater. L'aliénation de ce bien demande une enquête publique. Après travaux, il sera rétrocédé à la commune avec l'ensemble des parties communes. Le Conseil municipal décide de céder ce terrain pour un montant de 4500€.

Autorisation est donnée à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

V – Maîtrise d'œuvre ateliers municipaux.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offre sur la maîtrise d'œuvre du projet de construction des ateliers municipaux, la commune a reçu trois offres :

- 11 Bis studio architecture
- PERAL Christian
- SOL et CITE.

La proposition de Sol et Cité bien supérieure aux deux autres soumissions a été écartée dès le départ par la commission d'appel d'offre réunie à deux reprises, car elle ne présentait pas un avantage par rapport aux autres.

Après discussion et étude des deux autres dossiers dont les honoraires sont identiques, la commission d'appel d'offre propose de retenir la candidature de monsieur PERAL Christian.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VI – Maîtrise d'œuvre école. Reporté car à ce jour le tribunal n'a pas libérée la commune de son engagement avec le bureau d'étude défaillant Alliance 2i

VII – Tarifs salles municipales.

Monsieur Sorroche propose aux membres du Conseil municipal certaines modifications sur les tarifs des salles municipales à la suite des constats tirés de leur fréquentation et de leur fonctionnement.

- Salle des fêtes sous l'ancienne mairie: augmentation de 20€, représentant une levée du conteneur à ordures ménagères systématiquement rempli lors des locations et réglé par la mairie.
- Salle du catéchisme : 1€/heure. (la musique libérera la salle verte du centre culturel ainsi que les placards)
- Centre culturel :
 - * Salle rouge :
 - Pour des locations de weekend pour les mariages, soit du vendredi au dimanche, augmentation de 200€ pour les extérieurs, soit 1200 euros. Pour les administrés de la commune le prix reste inchangé, soit 400 euros.
 - Pour des réunions : 300€ la journée.
 - Pour des associations communales avec entrées payantes et intervenants rémunérés : 200€.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VIII – Avenant convention Soleval

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention SOLEVAL est arrivée à son terme fin 2017 et qu'il convient de signer un avenant pour son renouvellement si le conseil le juge utile. Le montant de cette cotisation est de 1157.60 euros par an.

Compte tenu des prestations pouvant être fournies par SOLEVAL à la collectivité mais également auprès des administrés, les membres du conseil municipal souhaitent poursuivre cette adhésion

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IX – Surveillance qualité de l'air dans l'école par Soleval

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrôle de la qualité de l'air est une obligation réglementaire depuis le début de l'année 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Pour les collectivités adhérentes, l'agence locale de l'énergie et du climat SOLEVAL propose un accompagnement dans la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Pour cet accompagnement une cotisation forfaitaire supplémentaire minimum de 500€ pour 2 journées à adapter aux besoins de la collectivité est demandée.

Autorisation est donnée à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tout document afférent à cette action.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

X – Autorisation de signatures de documents d'urbanisme au 1^{er} adjoint.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des projets portant sur les autorisations des droits du sols la concernant personnellement ou sa famille sont envisagés. A ce jour, les instructions se font par les services du Sicoval, mais la compétence est toujours communale et les arrêtés sont signés par le maire. Elle propose au conseil municipal de donner la signature des arrêtés la concernant ou concernant sa famille à Monsieur Alain MONFRAIX 1^{er} adjoint afin qu'il puisse signer tous les documents d'urbanisme déposés.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

XI – Fermeture du centre des finances publiques de Baziège.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la DRFIP de la Haute Garonne a annoncé la fermeture du centre des finances publiques de Baziège au 1^{er} janvier 2019.

Les missions de gestion seraient transférées vers la trésorerie de Castanet et les missions de recouvrement de l'impôt vers les finances de Toulouse Ranguel.

Le Conseil municipal demande à la DRFIP la pérennisation du centre des finances publiques de Baziège afin que le service public reste un service de proximité notamment pour les personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer. De plus la proximité de la perception actuelle avec la commune nous permet une réactivité et un confort de fonctionnement qui ne seront plus possible.

Un vœu est voté à l'unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

1) Madame le Maire et Monsieur Monfraix proposent aux membres du Conseil Municipal de stagiairiser Mr BLANJEAN Aurelien responsable du Service Technique qui, après une période contractuelle de 6 mois apporte entière satisfaction. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2) Madame le Maire présente les effectifs par classes et les enseignantes de l'école :

Maternelle :

- Petite et moyenne section Mme LE ROUX DE BRETAGNE : 30 élèves
- Moyenne et grande section Mme BAULES : 31 élèves

Primaire :

- CP – CE1 Mme DOUEDAR : 20 élèves
- CE1 – CE2 Mme LABORDE : 25 élèves

Deux nouvelles maitresses sont arrivées, Mme LANDEVILLE en remplacement de Mme TOULOUZE (départ à la retraite) et Mme LABORDE en remplacement de Mme SURRE (congés de maternité).

3) Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la note (donnée en copie) de la préfecture sur le déploiement des compteurs électriques « Linky ». Cette note spécifie que l'installation de ces compteurs est une obligation pour les gestionnaires réseau et que les communes ne peuvent pas s'opposer légalement à ce déploiement. Certaines communes y compris du Sicoval ont pris des arrêtés laissant le choix à l'administré d'accepter ou pas la pose de ces nouveaux compteurs. La préfecture devrait ou a attaqué ces arrêtés. A suivre

4) Madame Colette DURAND informe les élus que le site internet de la Commune est passé en version responsive afin de faciliter sa consultation sur les tablettes et les téléphones portables.

5) Monsieur Rafaël SORROCHE rappelle que le salon des associations aura lieu le vendredi 7 septembre de 18 h à 21h au centre culturel et que le Dimanche 9 septembre de 10h à 17h aura lieu au parc de la mairie une journée « voyage dans le temps » organisée par la mairie et les associations communales.

Fin de séance à 22h00.